

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2011**

Délibération
n° 2011.07.123

**Forum "sport, santé,
environnement" :
tarifs d'intervention
des conférenciers**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 juin 2011**

Secrétaire de séance : Gilles VIGIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Madeleine ANCELIN, Gérard ANDRIEUX, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DESCHAMPS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON à Catherine DESCHAMPS, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Françoise LAMANT à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Jacques DUBREUIL, Jean PATIE à Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Gérard DEZIER par Madeleine ANCELIN, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE, Jean PATIE, Christian RAPNOUIL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2011**DELIBERATION
N° 2011.07.123**EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS SPORTIFSRapporteur : **Monsieur BRONCY****FORUM "SPORT, SANTE, ENVIRONNEMENT" : TARIFS D'INTERVENTION DES
CONFERENCIERS**

Dans le cadre de l'organisation du forum « sport, santé, environnement », le GrandAngoulême est amené à solliciter des intervenants issus de différents milieux pour animer les conférences/débats autour de trois thématiques touchant le sport, la santé ou l'environnement.

Afin de pouvoir couvrir les frais engagés par ces derniers, il convient de fixer les conditions de prise en charge relatives au remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration :

Frais d'hébergement	110 € la nuit (maximum) 14 € le petit-déjeuner (maximum)
Frais de transport	Remboursement sur la base d'un billet SNCF Aller/Retour (domicile/Angoulême) sur présentation de justificatifs ou indemnités kilométriques (domicile/Angoulême) basées sur l'arrêté du 26/08/2008 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
Frais de restauration	25 € le repas (maximum)

Ces remboursements s'effectueront au coût réellement dépensé par le conférencier, sur présentation des justificatifs et dans la limite des sommes détaillées ci-dessus.

De plus, un tarif de vacation en fonction de la complexité de la conférence et du niveau d'expertise de l'intervenant doit être fixé. Ces vacations s'ajouteront aux frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Niveau d'expertise	Nature de la prestation	Montant brut
1	Conférence/débat devant un public peu spécialiste du sujet traité avec un temps de questions/réponses	40 €/heure
2	Conférences/débat requérant une forte expertise avec un temps de questions/réponses	60 €/heure
3	Conférences/débat dont la rareté de l'intervenant ou la grande complexité de l'intervention impose ce tarif	80 €/heure

Une fiche de paie sera établie sur la base de l'état des vacations réellement effectuées, certifié par la direction des politiques communautaires et, le cas échéant, des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 29 juin 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER les conditions financières de prise en charge des frais de transport, d'hébergement, de restauration et de vacations des conférenciers qui participeront au forum « sport, santé, environnement ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 juillet 2011	<u>Affiché le :</u> 12 juillet 2011